

Une société d'ambulances sanctionnée pour avoir participé à une entente

Publié le 02 février 2022

À la suite d'une enquête réalisée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dans le secteur des marchés de transport sanitaire des centres hospitaliers du Val d'Ariège et du Pays d'Olmès, plusieurs sociétés, qui avaient participé à une entente, ont accepté la transaction proposée par la DGCCRF. La société Ambulances Sannac ayant refusé de transiger, la DGCCRF a transmis le dossier la concernant à l'Autorité de la concurrence.

Au vu des éléments du dossier, l'Autorité a prononcé une sanction de 32 600 euros à l'encontre de la société Ambulances Sannac et de sa maison mère Mafanel.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 2 février 2022

[Lire le communiqué](#)